

fidele, c'est en ce qu'il ne contient pas que la dicte Corruble eust sorty de prison et y eust rentré, aquoy le dict Lieutenant general a dict que c'estoit la fantaisie du Geollier d'auoir renfermé la dicte Corruble d'ou il l'a faict retirer faute d'escroüe, comme il a esté dict cy dessus et contenu dans le proces verbal. Requis le dict Lieutenant general de signer les Esclaircissements cy dessus, a dit qu'il ne les pouuoit signer, Et que ce qu'il a faict est contenu dans son proces verbal, qu'il a tiré vne personne de prison qui auoit esté mal emprisonnée et sans escroüe, Et qu'il a des raisons pour ne pas respondre que Monsieur le Gouverneur et Monsieur l'Intendant ne soient icy, qu'ils viendront bientost, et qu'ils luy ont promis mesme qu'il nê repondroit pas icy, Et que par les ordonnances il est dict que pour interroger vn Juge il faut que la Cour et le Conseil soit assemblé, qu'il a lieu de recuser le sieur de Villeray et qu'il donnera sa requeste pour cela, Et pour les autres recusations qu'il a a donner et que jamais Juge n'a esté traité de cette maniere %.

Deliuré a
Monsieur le
Procureur Ge-
neral. VEU LES DIRES et declarations du Lieutenant general en la prenosté de cette ville sus mentionnez, LA COUR ce requérant le procureur general a ordonné et ordonne que Genaple concierge des prisons sera mandé presentement pour estre oüy sur l'eusion d'Anne Bauge femme de Guillaume Corruble. Le dict Genaple s'estant présenté en consequence a dit que le proces verbal fait par le Lieutenant general, et qu'il a mis entre les mains du procureur general en faict mention et de ce qu'il a dict et remontré que des resistances qu'il a faictes au dict Lieutenant general, qu'il y a auoit quelques autres circonstances non comprises en iceluy dont il estoit prest d'esclaircir la Cour, scauoir que le jour auquel le Lieutenant general fit sortir la dicte Corruble des prisons qui fut samedy dernier sur les deux heures de releuée ou enuiron, Le dict Lieutenant enuoya querir la femme de luy qui parle, et luy demanda de quelle maniere la dicte Corruble auoit esté mise prisonniere, et pourquoy il l'auoit reçue d'autant qu'elle n'estoit point escrouée, sa dicte femme luy ayant repondu, vous en faictes souuent de mesme Il ne luy repartit autre chose sinon qu'il la conuia de rester, pendant que luy Lieutenant general enuoya chercher deux sergens, neantmoins sa dicte femme estant reuenüe aduertit luy qui